



Les 12 et 13 novembre 2011

Association Révélation

C/O Le Comptoir Général – 80 quai de Jemmapes, Paris - 75010

REGLEMENT DE PARTICIPATION

Préambule:

Révélation5, foire de photographie contemporaine, est un évènement organisé par l'association Révélation (ci-dessous, "l'organisateur") au Comptoir Général, 80 quai de Jemmapes – 75010 Paris, les 12 et 13 novembre 2011.

Révélation5 propose un espace d'exposition à 15 photographes, et lance le présent appel à participation.

Article 1: Conditions de participation

La participation à Révélation5 est ouverte à tout photographe amateur ou professionnel, se présentant en son nom propre, sans critère d'âge ou de nationalité, et à toutes les tendances de la photographie.

Elle est soumise à l'approbation d'un comité de sélection, composé de membres de l'association et présidé par un professionnel du monde de l'image.

Les candidats peuvent traiter de tous les sujets. Les techniques employées doivent relever de la Foto Povera. Ainsi, sont acceptés :

- Les sténopés, les photomatons
- Les appareils rudimentaires en plastique tels que les jetables
- Les techniques d'enregistrement du réel ne relevant pas d'un appareil photo (téléphone portable, webcam, photocopie)
- La production d'images photographiques tel que le collage.

Article 2: Constitution du dossier de participation

Chaque photographe souhaitant participer à la foire devra remettre **par courrier électronique exclusivement** un dossier de candidature composé:

- D' une sélection d'un minimum de 15 images en basse définition (600pixels de long, 72dpi max). Le comité de sélection se réserve le choix des photos ou de la série à exposer.
 - o Nom des fichiers : Prenom_Nom_Numerotation.jpg
Exemple : James_Brown_01.jpg
La numérotation peut indiquer la succession des images pour la projection.
- Si le dossier contient plusieurs séries d'images, le candidat devra créer
 - o un sous-dossier par série.
Nom des sous-dossiers : Prenom_Nom_Titre-de-la-serie
Exemple : James_Brown_Las-Vegas
- Une note d'intention présentant sa démarche photographique et principaux thèmes de son travail.
 - o Nom du document : Prenom_Nom.pdf
Exemple : James_Brown.pdf
- Un CV présentant les projets en cours ou déjà réalisés (expositions, livres, etc.).
 - o Nom du document : CV_Prenom_Nom.pdf
Exemple : CV_James_Brown.pdf

Article 3: calendrier des envois et résultats.

Les dossiers de candidature devront être reçus à l'adresse postmaster@revelation-photo.fr au plus tard le **15 septembre 2011**.

Le comité de sélection se réunira le 16 septembre et dressera alors la liste des participants. Le comité de sélection se réserve le choix des photos ou de la série à exposer.

Sa décision sera souveraine et sans appel.

Article 4: conditions d'exposition

-L'organisateur garantit à chaque participant, un espace de 2 mètres

linéaires et une table, dont le photographe dispose à sa guise. L'organisateur n'impose aucune restriction de format ou de cadre, ni aucune règle dans la présentation des oeuvres.

-Par ailleurs, il donne la possibilité à chaque participant de montrer ses images sur un diaporama qui sera projeté durant toute la foire.

-Chaque participant s'acquittera auprès de l'organisateur d'une somme de quarante (40,00) euros TTC, de participation aux frais à régler avant la date de l'événement.

Article 5: Prix et vente des oeuvres exposées

L'organisateur n'intervient pas dans la formulation du prix des œuvres. Ce prix est fixé librement par chaque participant. L'organisateur ne touche aucun droit sur les ventes, et ne participe à aucune transaction de nature commerciale. Les ventes des images exposées sont directement assurées par l'exposant et sous son entière responsabilité.

En revanche, Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser gracieusement, pour la promotion de la manifestation, les travaux sélectionnés.

Article 6: conditions d'installation

L'organisateur ne prend pas en charge ni ne fournit d'aide technique pour le transport et l'installation des oeuvres des participants. Le montage et le démontage de chaque stand sont à la charge des participants, ainsi que la surveillance des œuvres pendant les heures d'ouverture. Il est entendu que l'organisateur ne pourra être tenu responsable des dégradations ou vols qui pourront survenir à l'occasion de l'événement, la surveillance et la protection des œuvres restant sous la responsabilité de chaque participant.

Article 7: Droits et assurance

L'organisateur ne souscrit pas d'assurance pour le compte des participants. Chaque participant, fait son affaire personnelle de l'assurance couvrant ses Œuvres contre les tous les dommages, détériorations, vols ou vandalismes pendant le transport, l'installation, l'événement et la désinstallation.

Aussi, le participant doit s'assurer pour les risques locatifs et de responsabilité civile pendant la durée de sa présence lors de l'événement. Une attestation pourra être demandée au moment du dépôt des œuvres.

Article 8: Annulation de l'événement

L'organisateur se réserve le droit à tout moment d'annuler Révélation5,

sans avoir à justifier sa décision auprès des photographes. et sans que cela n'entraîne le versement de la moindre contrepartie ni indemnité autre que la somme de quarante euros versée par les participants.

Article 9:

La participation à Révélation5 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. La présente copie dûment signée sera demandée au moment du paiement.

**Je soussigné(e)
règlement de participation.**

déclare avoir pris connaissance de ce

Fait à , le 2011

**Signature
Précédée de la mention "Lu et approuvé"**